

# Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

## Conseils de prévention dans la protection des renseignements personnels et le vol d'identité (partie 2)

### Choses à ne pas faire



---

*Soyez toujours conscient de votre environnement lorsque vous utilisez des informations confidentielles afin d'éviter le vol d'identité.*

---

- Ne succombez pas aux attaques de hameçonnage. Ces astuces d'ingénierie sociale usurpent l'identité de votre banque ou société en ligne en prétextant une urgence (p. ex. que votre compte est sur le point de fermer) et vous demandent votre mot de passe et même le code de votre carte bancaire. La plupart vous demanderont de ne pas vous connecter à nouveau par la suite, ce qui leur donne ainsi le temps d'utiliser les informations volées.
- N'ouvrez pas les courriels de gens que vous ne connaissez pas.
- Ne cliquez pas sur les liens dans les courriers électroniques ou dans les fenêtres de messagerie instantanée. Tapez-les ou collez-les directement dans votre navigateur pour augmenter vos chances de repérer des tentatives de hameçonnage.
- Soyez vigilants lorsqu'il s'agit du Web, restez proche de la page principale. Les sites dont le contenu est douteux ont généralement moins de scrupules à exposer les visiteurs à ces codes malveillants et à des atteintes à la vie privée.
- Ne permettez pas à une entreprise ou à une institution d'utiliser votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou votre numéro de carte de crédit comme identificateur pour n'importe quel compte.
- Ne donnez pas votre NIP à n'importe qui. Bien qu'il soit lié à votre identité, il ne constitue pas une pièce d'identité
- Ne pas transporter des pièces d'identité inutilement, telles que de nombreuses cartes de crédit, un passeport ou un certificat de naissance. Il vaut mieux limiter la quantité d'information qui pourrait être volée.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)* veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée au poste 398.